



LA GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le 01 JUIL. 2020

La garde des Sceaux, ministre de la justice,
à
Monsieur le chef de l'inspection générale de la justice

La procureure générale près la cour d'appel de Paris a, sur ma demande, adressé un rapport en date du 30 juin 2020 relatif au déroulement de l'enquête préliminaire engagée par le parquet national financier (PNF) en vue de rechercher et identifier de présumés informateurs, au sein du milieu judiciaire, qui auraient pu renseigner Monsieur Nicolas SARKOZY et son conseil, Maître Thierry HERZOG, alors que ces derniers étaient mis en cause dans une affaire ouverte à l'instruction.

Vous trouverez ci-joint ce rapport ainsi qu'un courrier du 29 juin 2020 qui m'a été adressé, sur cette procédure, par les conseils de Monsieur SARKOZY et Me HERZOG.

Je vous demande de bien vouloir conduire une inspection de fonctionnement sur cette enquête, en application des dispositions de l'article 2 du décret 2016-1675 du 5 décembre 2016 portant création de l'inspection générale de la justice, dans le respect de l'indépendance des décisions juridictionnelles rendues, en déterminant, notamment :


- L'étendue des investigations effectuées à la demande du parquet national financier, quant à leur champ, leur durée, et leur proportionnalité au regard des dispositions de l'article préliminaire du code de procédure pénale ;
- Le support procédural utilisé et notamment son articulation avec la ou les procédures liées aux faits visés, dont auraient été saisis des magistrats instructeurs ;
- La nature et les modalités des contrôles mis en place sur le déroulement de l'enquête ;
- L'utilisation faite, en procédure, des informations ainsi collectées,

- Les modalités de rendu-compte, au regard des articles 35 et 39-1 du code de procédure pénale.

Vous analyserez l'ensemble des faits et indiquerez si des dysfonctionnements ou des manquements peuvent être constatés dans le processus procédural, l'organisation ou les méthodes choisies.

Vous procéderez à toutes investigations utiles relatives à l'organisation et à l'activité du parquet national financier dans cette affaire. Vous ferez toutes propositions nécessaires susceptibles de remédier aux éventuels dysfonctionnements constatés et d'améliorer le fonctionnement de ce parquet.

Vous me remettrez votre rapport le 15 septembre 2020.



Nicole BELLOUBET